

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « Journée mondiale de l'environnement »



1. Entité organisatrice

L'AGR organise, entre le lundi 5 juin et le lundi 12 juin 2023, un quiz « À combien s'élève le poids des biodéchets à l'AGR pour l'année 2022 ? ».

2. Participants

Ce jeu-concours est réservé à toutes personnes ayant accès aux restaurants AGR. Les organisateurs et collaborateurs de l'AGR ne peuvent y participer.

3. Modalités de participation

Pour y participer, il convient de répondre à la question présente sur la page d'accueil du site internet de l'AGR www.lesrestaurantsagr.fr.

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois.

Le participant devra envoyer sa réponse par courriel à l'adresse suivante, en mentionnant en objet le nom de son restaurant : lesjeuxagr@caissedesdepots.fr.

4. Désignation des gagnants

Les gagnants seront déterminés par tirage au sort pour chaque restaurant AGR.

5. Dotation

Le lot (sac en toile de jute floqué « Accrochez vos papilles ») sera attribué de manière aléatoire, dans chaque restaurant, à 5 gagnants.

6. Remise de la dotation

Les gagnants seront avisés par courriel du lot remporté et des conditions de remise de ce lot. Si le gagnant ne peut pas récupérer le lot, il peut demander à la personne de son choix de récupérer le lot à sa place et en informe l'AGR.

7. Exploitation de l'image des participants

Les participants autorisent l'AGR à utiliser, dans le respect de la réglementation « RGPD », leurs nom et prénom pour des publications internes et externes, à titre publicitaire autour de l'opération du jeu-concours, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation.

8. Cas de force majeure/Réserve de prolongation

La responsabilité de l'AGR ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu-concours devait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date et/ou heure annoncée.

9. Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de ce jeu-concours, les participants devront fournir des informations personnelles les concernant, à savoir : nom, prénom, adresse courriel, adresse professionnelle et numéro de téléphone (ci-après dénommées les « Données personnelles »). Ces Données personnelles seront enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique interne de l'AGR. Le traitement de ces Données personnelles est nécessaire à la prise en compte du traitement des demandes des participants, de l'exploitation de leur image et de leur participation, dans le cadre du jeu-concours.